



Rapport du Commissaire aux Comptes et observations y relatives faites au nom du Conseil exécutif

Troisième rapport du Comité du Programme, du Budget et de l'Administration du Conseil exécutif à la Cinquante-Neuvième Assemblée mondiale de la Santé

1. La quatrième réunion du Comité du Programme, du Budget et de l'Administration a eu lieu le 19 mai 2006 sous la présidence de Mme J. Halton (Australie).¹
2. Le Comité s'est félicité du rapport très informatif² qui traite de nombreux aspects importants pour le travail de l'Organisation et a pris note des points les plus saillants, à savoir :
 - Le Commissaire aux Comptes n'a exprimé aucune réserve sur les états financiers de l'Organisation pour la période budgétaire qui s'est achevée le 31 décembre 2005. Des audits ont eu lieu aux trois niveaux de l'Organisation : Siège, bureaux régionaux et bureaux dans les pays.
 - Le Comité a été heureux d'apprendre que le Commissaire aux Comptes continuait à travailler de façon constructive avec le Secrétariat et qu'une coordination efficace était maintenue avec le Bureau des services de contrôle interne.
 - Dans le domaine des politiques et procédures, des progrès ont été constatés et un cadre pour la chaîne de responsabilités a été mis au point et rendu public, de même qu'une politique de prévention des fraudes. Les travaux se poursuivent sur les points suivants : mise au point d'un cadre détaillé pour la délégation de responsabilités et de pouvoirs, politique environnementale, mise au point d'une politique globale en matière d'éthique et révision du Manuel de l'OMS.
 - Le regroupement proposé pour le Service Budget et Finances au Bureau régional de l'Afrique à Brazzaville n'est pas encore achevé et les difficultés liées à la répartition des activités entre deux lieux géographiques persisteront jusqu'à ce que ce regroupement ait lieu.
3. Parmi les autres préoccupations soulevées dans le rapport figuraient la persistance de problèmes administratifs et logistiques rencontrés par le Bureau régional de l'Afrique et les lacunes persistantes à

¹ Pour la liste des participants, voir l'annexe du document A59/29.

² Document A59/28.

la fois dans la procédure d'adjudication des contrats par l'OMS et dans le domaine de la coopération financière directe (domaine intitulé auparavant subventions aux dépenses locales).

- Le Secrétariat a informé le Comité des progrès accomplis mais a convenu qu'il fallait approfondir les travaux.
- La question des avances au titre de voyage non réglées continue de requérir l'attention du Secrétariat, avec des cas en attente de règlement pendant plus d'un an.
- Les contrats pour divers services techniques ou à court terme avec des entreprises ou des particuliers ne devraient être formalisés qu'après la préparation des rapports d'adjudication, dès que leur valeur dépasse US \$15 000. Il y a encore des situations où ce n'est pas le cas.
- En rapport avec l'examen des services de passation de marchés et achats au Siège, domaine considéré comme hautement prioritaire, un certain nombre de recommandations du rapport du Commissaire aux Comptes ont été mentionnées. Le Comité a pris note de l'intention exprimée par le Secrétariat de toutes les appliquer.
- En ce qui concerne les accords des services techniques, utilisés pour les services de recherche concertée fournis par des institutions extérieures à l'OMS, il convient de renforcer les mécanismes de contrôle relatifs à la communication des informations techniques et financières. Dans certains cas, on a utilisé des accords de services techniques pour financer des activités non acceptables ou qui ne comportaient pas de composante recherche. Le Secrétariat se penche déjà sur ces questions.
- Enfin, le Comité a noté avec satisfaction que, comme il l'avait demandé dans son cinquième rapport à la Cinquante-Huitième Assemblée mondiale de la Santé en mai 2005,¹ le rapport du Commissaire aux Comptes comportait un tableau faisant apparaître l'état d'avancement de la mise en oeuvre des recommandations importantes formulées auparavant.

4. Des préoccupations ont été exprimées quant aux rentrées relativement faibles pour les coûts d'appui aux programmes par rapport aux frais généraux réels associés à la mise en oeuvre des activités extrabudgétaires, qui pour l'essentiel transfère une charge supplémentaire lourde au budget ordinaire de l'OMS. L'examen en cours de la politique relative aux coûts d'appui aux programmes arrive donc à point nommé.

5. En ce qui concerne la question de savoir si le Secrétariat progressait suffisamment dans le traitement de ces questions et d'autres soulignées dans le rapport, le Commissaire aux Comptes a renvoyé au tableau joint en annexe qui montre l'état d'avancement de la mise en oeuvre de ses recommandations. Il a indiqué que les progrès de cette mise en oeuvre continueraient d'être suivis attentivement et que le Comité serait informé de l'état d'avancement des travaux.

6. Compte tenu de l'importance des questions examinées dans le rapport, le Comité a demandé au Secrétariat d'inclure désormais un rapport informant le Comité plus spécifiquement de l'état d'avancement de la mise en oeuvre des recommandations du Commissaire aux Comptes.

= = =

¹ Document A58/29.